

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RECLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Décembre

LES OCTROIS ET LES FINANCES MUNICIPALES

Le rapport supplémentaire de M. Bardoux, qui vient d'être distribué au Sénat sur la question des octrois, mérite une attention particulière au point de vue des intérêts à la fois si nombreux, si importants et si complexes qui s'y rattachent.

Cette question n'est pas nouvelle. Pour ne rappeler que sa phase la plus récente, il y a près de trois années déjà que la Commission sénatoriale chargée d'examiner les propositions de lois adoptées par la Chambre des députés, relativement à la suppression des octrois en général et à la suppression des taxes d'octroi, sur les boissons hygiéniques, a déposé son rapport principal.

Les conclusions auxquelles avaient abouti les longues délibérations de la commission, avaient été précédées d'une enquête où les maires des principales villes de France se sont, en grande majorité, montrés défavorables à la suppression des octrois. D'autre part, il n'est pas douteux que leur réforme est intimement unie à celle de la réforme de la loi organique sur les boissons qui est en cours d'examen.

Et cependant, comme le note avec raison M. Bardoux, plus la solution en cette matière se fera attendre, plus elle deviendra délicate et difficile.

Il n'est pas douteux, en effet, que la situation financière des communes à octroi ne s'aggrave tous les jours; la multiplicité des projets de loi d'intérêt local soumis au Parlement et le chiffre croissant de la dette communale en font foi. Le plus récent travail publié sur la situation financière des Communes nous apprend que le montant de la dette communale en capital, qui ressortissait au 31 mars 1893 à 3.296 916.125

francs a atteint au 31 mars 1894 la somme de 3 milliards 514.439.672 francs dont 2 milliards 073.657.880 francs pour la ville de Paris.

Dans ces conditions, il est difficile, non pas de déclarer en principe que les droits d'octroi sont supprimés, mais surtout de les remplacer.

La suppression totale et obligatoire des droits d'octroi sur les vins, cidres et bières, le 31 décembre de l'année qui suivrait la promulgation de la loi, ainsi que l'avait voté la Chambre, est-elle possible ?

Si l'on prend les chiffres produits par les résultats de l'année 1895, le dégrèvement total s'élèverait à 105 millions 427.000 francs. Sur cette somme 47.690 000 francs sont affectés aux départements et cinquante sept millions 737.000 francs à la ville de Paris.

Les communes qui imposent les vins, cidres ou bières sont au nombre de 1.245 sur 1 518, nombre des octrois.

Les projets de réforme des impôts directs limitent singulièrement le choix des taxes que les communes peuvent établir pour combler le déficit de 100 millions dans leur budget.

D'autre part la réforme de l'impôt des boissons, en imposant l'alcool pur à 205 francs l'hectolitre, n'empêche sans doute pas les communes à octroi d'élever à leur profit le droit d'entrée sur l'alcool, mais ne permet pas d'atteindre le chiffre qui serait indispensable pour combler dans une large mesure le dégrèvement.

S'il fallait remplacer l'octroi uniquement par des centimes sur les quatre contributions, on atteindrait, dans certains départements, des chiffres tout-à-fait exagérés. C'est ainsi, qu'à Pau, il faudrait 174 centimes, à Chambéry, 266; à Calais, 155; à Rouen, 150; à Roubaix, 160; à Bar-le-Duc, 186.

Y aurait-il là pour les communes intéressées un réel avantage ?

C'est par suite de cette considération et d'autres analogues que le projet de l'obligation d'abolir tous les droits d'octroi sur les

boissons dites hygiéniques, substituée purement et simplement la faculté de cette abolition en ajoutant qu'à défaut de suppression totale de ces droits, elles seront tenues d'abaisser les droits existants dans la limite des tarifs fixés par la nouvelle loi.

En résumé, c'est une réforme prudente et sage que réaliserait le nouveau projet de loi, qui ferait profiter les contribuables d'une amélioration réelle en sauvegardant dans une large mesure les finances municipales des communes qui, sans cela, risqueraient d'être menacées, sinon compromises.

J. QUERCYTAÏN.

UN PEU DE BONNE FOI

Les journaux socialistes, et ceux qui, sans se dire socialistes, font chorus avec la presse franchement révolutionnaire, se distinguent par une mauvaise foi qui ne peut échapper à quiconque raisonne. Il est difficile d'admettre que les énormes pilules qu'ils préparent à l'intention de leurs naïfs lecteurs soient, par ceux-ci avalées sans broncher. C'est un tort, de prendre le lecteur ou l'électeur pour un « gobeur » incapable de relever les contradictions les plus criantes et de s'apercevoir où finit l'opposition loyale pour faire place à un parti-pris exempt de toute bonne foi.

En tout cas, si cette façon de faire de l'opposition donne, dans les grandes villes, d'hébreux résultats, elle constitue, dans la province proprement dite, c'est-à-dire dans les petites villes et les campagnes, un piètre moyen d'action sur l'opinion. Dans les campagnes — qui contiennent la majorité des électeurs républicains, que MM. les révolutionnaires ne l'oublient pas ! — on croit ce qu'on voit beaucoup plus facilement que ce qu'on lit ce qu'on entend raconter. En dépit de sa naïveté plus apparente que réelle, et surtout beaucoup exagérée par des citadins en veine d'esprit, notre paysan français est doublé d'un Saint-Thomas qui veut voir, toucher, sentir. Quelques phrases sonores,

Le jeune femme sourit sans répondre.

— Mais, vous-même, mon ami, me direz-vous, à votre tour, la cause de votre réveil matinal ?

— Le plaisir de profiter d'une matinée qui s'annonce superbe pour la chasse, et le désir de mettre à mal quelques pièces de choix à l'intention de nos bons amis Noris et Hersent qui arrivent aujourd'hui à Limeray.

— M. Hersent et M. le docteur Noris viennent à Limeray ! ... vous ne me l'aviez pas dit...

— Ces deux cachottiers voulaient vous faire une surprise... Je leur avais promis de ne vous en rien dire... Mais ma fois tant pis, j'ai trahi leur secret...

— Ils vous le pardonneront, mon ami... eu égard à la joie sincère que vous me causez en m'annonçant leur arrivée. Je prévoirai, au sortir de la messe, excellent abbé Nortier, qui devait quitter la cure de Limeray aujourd'hui-même, de retarder son départ, pour qu'il se trouve avec ses amis...

— C'est déjà fait...

— Mais c'est un véritable complot...

— Dans lequel je ne suis pour rien... Vous vous en expliquerez avec vos vieux amis, les véritables conspirateurs... Pour le moment ne songez plus qu'à vous reposer de la fatigue d'une nuit d'insomnie.

— La fatigue ?... mais je n'en ressens plus de fatigue calmée déjà par la vue des deux chérubins qui dorment là d'un sommeil d'ange, la bonne nouvelle que vous m'annoncez achève de me faire oublier complètement...

— Vous êtes la plus exquise des femmes et des mères, fit le comte de Limeray en déposant un baiser sur le front de sa femme.

Des jappements prolongés se firent entendre au dehors. Ravegeot trouvait qu'on le faisait trop attendre.

Et, sans attendre une nouvelle question du comte, elle ajoute :

— Hier au soir, Marthe m'avait semblé un peu fiévreuse, j'ai été tourmentée toute la nuit... Aussi me suis-je levée de très bonne heure pour venir m'assurer par moi-même que son malaise n'avait été que passager...

— Chère femme, dit le comte en la regardant avec des yeux pleins d'une reconnaissante tendresse...

— J'ai été récompensée de mon courage... si courage il y a, continua Angèle en constatant que ce petit accès de fièvre avait totalement disparu et que Marthe dormait ce matin avec son calme ordinaire, comme vous pouvez en juger vous-même, mon ami...

Le comte s'approcha du berceau déposa à l'aveuglette un baiser sur un petit bras potelé émergeant d'un fouillis de dentelle... Puis, se tournant vers l'autre berceau :

— Et André ? demanda-t-il.

— Vous le voyez, aussi calme que sa sœur, répondit la jeune femme...

Il se pencha, et embrassa à son tour l'autre enfant,

— Comment en serait-il autrement, puisqu'un bon ange veille à leur chevet, ajouta le comte de Limeray en serrant la main de sa femme. C'est égal, ma chère amie, il ne faut plus vous exposer ainsi à pareille fatigue... car ce n'est pas la première fois que vous prenez ainsi sur votre sommeil au détriment de votre santé... La vieille Annette qui voit les enfants tous les matins et en qui vous avez, comme moi, pleine confiance, est là pour vous prévenir au cas où votre présence près d'eux serait nécessaire... Vous me promettez, Angèle, d'être plus raisonnable à l'avenir !

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 19

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

VIII

Le foulard rouge

Il s'arrêta pour mieux entendre.

La chanson continuait sur un rythme doux et lent.

Il se pencha plus près par où semblait venir le bruit pour écouter encore.

— C'est bien la voix de la comtesse, fit-il alors.

Et, tournant le bouton, il entra dans la chambre.

Près de deux petits berceaux placés côte à côte, Angèle, vêtue d'un élégant peignoir, chantonnait à mi-voix le refrain d'une ronde enfantine. Elle s'interrompit en apercevant le comte de Limeray...

— Vous ! ici, à pareille heure ! ma chère Angèle, fit-il avec un doux accent de reproche. Vous m'aviez cependant promis de ne plus vous fatiguer... Il avait été convenu que la mère Annette viendrait ici chaque matin pour s'assurer du sommeil des enfants...

— Ne grondez pas, mon ami, répondit la comtesse de Limeray...

La bonne Annette n'est pas fautive, et c'est moi qui, ce matin, ai tenu à prendre sa place. Elle était d'ailleurs ici il y a quelques instants...

quelques médisances habilement débitées ne suffisent pas pour discréditer dans l'esprit du provincial, et surtout de l'homme des champs, soit un homme qu'il connaît et qu'il voit à l'œuvre, soit une assemblée ou une institution dont il a apprécié les actes.

Ce sont les consolantes réflexions que l'on fait quand on lit dans les journaux d'opposition des informations (!) politiques comme celle-ci que nous transcrivons littéralement :

« Le gouvernement avait jusqu'à ce jour espéré que, grâce à la complicité des membres du centre il ferait passer, comme une muscade, son lourd budget de 1897 et le bouclerait tant bien que mal — plutôt mal que bien — avant la fin de la session extraordinaire. »

« Mais les députés radicaux et socialistes ont voulu que le pays fut éclairé sur les lourds sacrifices qu'on lui impose et la discussion du budget a pris une ampleur que M. Cochery lui-même n'avait pas prévue. »

« Dans ces conditions, le cabinet va se trouver acculé aux douzièmes provisoires pour assurer le fonctionnement des services publics. Ce n'est pas brillant comme résultat et nous sommes loin des promesses que formulaient avec tant d'aplomb les ministres, au commencement de cette session dont ils ont retardé l'ouverture autant qu'ils ont pu. »

On frémit à la pensée que sans les députés radicaux-socialistes, le pays serait plongé dans une terrifiante obscurité et qu'il serait saigné à blanc sans savoir par qui ; seulement — Il y a un seulement, — le pays, ou plus exactement les contribuables, qui ne sont ni sourds, ni aveugles, ni illettrés, n'ont qu'à suivre les débats de la Chambre pour constater que le budget de 1897 est alourdi, chaque jour, par des relèvements de crédit qui sont pour la plus part, proposés par les amis de ceux-là mêmes qui déplorent la progression de nos charges. Nous savons — et le pays aussi le sait — que bon nombre de relèvements de crédits sont votés par la Chambre dans une pensée purement électorale.

— J'oublie ce pauvre Germain, dit le comte, et voici Ravegeot qui me rappelle à mes devoirs... Je vous laisse, ma chère amie, la chasse peut me revenir plus tard que je ne le voudrais... Si par hasard MM. Hersent et Noris arrivaient avant mon retour, n'allez pas surtout leur laisser voir que j'ai manqué à ma parole...

— Soyez tranquille mon ami je ne vous trahirai pas...

— A bientôt, chère femme, fit-il en enveloppant d'un même regard plein de tendresse les deux berceaux et la comtesse de Limeray...

Restée seule, Angèle s'en vint soulever le rideau de la fenêtre pour voir dans le parc, le comte et son garde qui s'éloignaient ; son regard suivit Tristan de Limeray jusqu'à ce qu'il eut disparu dans l'aube blanchissante du matin. Alors seulement elle reprit sa place près des deux enfants, et levant les yeux sur le crucifix suspendu au-dessus de leurs berceaux, elle murmura cette courte prière :

— Seigneur, mon Dieu, ayez pitié de votre servente, et comme vous veillez sur ces deux innocents, veillez sur moi !

Le lecteur a compris, par la scène précédente, qu'Angèle Rigaut était devenue la comtesse de Limeray. Le plan du docteur Noris avait donc réussi au gré de son désir. Il est juste de dire que pour remporter cette victoire qui, on le sait, lui tenait tant au cœur, le vieux praticien avait été secondé par ses amis l'abbé Nortier et le notaire Hersent qui ne lui avaient pas ménagé leur appui pour vaincre les résistances de Mme Desormes.

(A suivre)

Il faut bien voter les propositions tendant à augmenter les traitements de fonctionnaires ; cela fait bien.

Votons, toujours, dit-on à la Chambre, quitte à détruire pour un moment l'équilibre du budget ; pour un moment seulement car le Sénat est là pour rejeter nos propositions.

Quant à l'ampleur donnée à la discussion du budget par les membres de l'opposition, nous ne la contestons pas, mais comme c'est grâce à cette ampleur, quelque peu désordonnée, que le cabinet est « acculé » aux douzièmes provisoires, il serait peut-être équitable de ne pas lui en faire un crime. Qu'en pensent les membres de l'opposition qui ne sont pas irrémédiablement brouillés avec la logique.

Paul LAURENS,
Sénateur de la Drôme

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 décembre

Sans discussion, la Chambre adopte un projet portant concession de pension proportionnelle aux quartiers-maîtres des équipages de la flotte ayant quinze années de service et reconnus impropres à l'embarquement par suite des fatigues de la navigation ; un second projet relatif à la fixation d'un contingent annuel de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires à attribuer aux différents corps de l'armée navale, et une proposition de M. Abel sur la militarisation et l'organisation des guetteurs des électro-sémaphores de la marine.

L'ensemble du projet est voté par 495 voix contre 21.

Un autre projet portant ouverture et annulation de crédit sur l'exercice 1896 est adopté par 381 voix contre 8.

On passe à la discussion du projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 881,000 francs pour les dépenses de l'Exposition internationale de Bruxelles.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à des crédits supplémentaires, et comprenant les crédits pour la réception de l'empereur de Russie.

Un amendement de M. Vaillant tendant à ajouter aux crédits demandés un crédit de 4 millions pour venir en aide aux ouvriers victimes du chômage, combattu par M. Krantz, rapporteur général et défendu par M. Faberot, est repoussé par 346 contre 138.

M. Mesureur critique le crédit demandé par le gouvernement, crédit qui lui paraît exagéré pour une exposition organisée par une Société privée et pour laquelle le gouvernement belge n'a accordé que 500,000 fr.

M. Hugues dit à son tour que le projet prévoit un état-major de fonctionnaires avec des appointements et des frais de séjour ridiculement exagérés.

Après une assez longue discussion, la Chambre accepte une réduction du chiffre proposé et le projet est renvoyé à la commission.

Avant de reprendre le budget de la guerre on discute le projet de un douzième provisoire.

M. Jaurès demande à la Chambre d'ajourner toute discussion sur le douzième provisoire. Le vote du budget avant le 31 décembre est à la fois désirable et possible ; des auteurs d'interpellations consentent à un ajournement de leurs interpellations jusqu'après le vote du budget, il n'y a plus d'ailleurs matière à discussion prolongée sur le budget. Tout peut être terminé en trois jours et le budget peut, si le gouvernement le veut, être voté en temps utile.

M. Cochery, ministre des finances, répond que le gouvernement a tout fait pour éviter les douzièmes, et que si les dits sont devenus indispensables c'est la faute de M. Jaurès et de ses amis qui ont allongé la discussion outre mesure, multiplié les interpellations, et refusé les séances du matin, etc.

Les divers articles du projet relatif au douzième provisoire sont votés sans observation. L'ensemble de ce projet réunit 471 voix contre 55.

La Chambre revient alors au budget de la guerre.

Les chapitres 17 à 24 sont votés.

M. Souhet demande une augmentation de deux millions et demi du crédit pour les vivres de la troupe, mais son amendement, combattu par le rapporteur Boudenoot, est repoussé.

Les chapitres 25 et 26 sont votés.

Sur le chapitre 27, le même M. Souhet demande et soutient longuement un autre amendement réclamant augmentation de trois millions et demi de crédits pour les fourrages.

Après quelques observations de M. Gabriel Dufaure et du rapporteur M. Boudenoot, qui combat l'amendement Souhet, le chapitre 26 est, à la demande dudit Souhet, renvoyé à la commission.

La suite de la discussion est renvoyé à demain.

INFORMATIONS

Privilege de la Banque de France

La commission de la Banque de France a statué aujourd'hui ; elle a ajouté à l'article premier du projet du gouvernement un paragraphe additionnel autorisant la dénonciation avant l'expiration du contrat ; l'article premier du projet du gouvernement était ainsi conçu : « Le privilège concédé à la Banque de France, dont la durée expirait le 31 décembre 1897, est prorogé de vingt-trois ans et prendra fin le 31 décembre 1920. »

Le paragraphe ajouté par la commission est ainsi conçu : « néanmoins, il pourra prendre fin ou être modifié le 31 décembre 1912, s'il en est ainsi ordonné par une loi votée par les deux Chambres avant le 31 décembre 1911. »

Cette décision a été prise à l'unanimité.

Un article nouveau ajoute les associations syndicales et autres à la liste des personnes admises à l'escompte actuellement établi. Enfin, par 11 voix contre 5, la commission a repoussé un amendement de M. Jourdan (Var) combattu par M. Rouvier, qui tendait à admettre à l'escompte, à neuf mois et à deux signatures, le papier endossé par un syndicat agricole dont les membres sont solidaires.

La dette de Madagascar

M. Siegfried, au nom de la commission du budget, a déposé son rapport sur le projet de conversion de la dette de Madagascar. Le texte de la commission porte que le ministre des colonies est autorisé à convertir le solde des obligations 6 0/0, émises en 1889, en représentation de l'emprunt malgache 1886, ainsi qu'à rembourser l'avance faite pour le service de cet emprunt. Il sera émis avec la garantie du gouvernement, au taux maximum de 3 0/0, 60,000 obligations de 500 francs, amortissables en 60 ans, réservées jusqu'à due concurrence à la conversion des obligations antérieures et au règlement des coupons impayés.

La somme restant libre sur le produit de l'opération devra être employée à des travaux publics de casernement et de colonisation. Sur cet excédent, trois millions sont réservés pour les déficits antérieurs à 1897, pour la construction de blockhaus dans l'Émyrne, des routes de Tananarive à Tamatave et à Fianarantsoa, et de phares à Majunga et à Tamatave.

La politique du Vatican

On télégraphie de Lausanne :

Mgr Clari, le nouveau nonce à Paris, interviewé à Rome avant son départ, par le correspondant de la *Gazette de Lausanne*, a dit :

« On méconnaît absolument les intentions de Léon XIII. Le pape veut qu'on reconnaisse le gouvernement établi. La République dure en France depuis vingt-cinq ans, jamais gouvernement n'atteint dans ce siècle pareille durée. Au lieu de se disputer, les catholiques feraient mieux de s'unir sur le terrain religieux pour améliorer la République. »

Un tableau pour le Négus

On télégraphie de St-Petersbourg :

Ménélik a commandé au peintre russe Poliaov un tableau ayant une hauteur et une largeur de un mètre et demi et représentant la bataille d'Adoua.

Le tableau sera conçu d'après la légende suivant laquelle Saint-George a procuré la victoire aux Abyssiniens. On y verra les carrés des Italiens dispersés par les troupes de Ménélik, ayant à leur tête Saint-Georges, qui donne la victoire. Ce tableau sera placé dans le palais du Négus.

Le gros lot de 500.000 francs

Le gros lot du tirage des bons à lots du Panama, a été gagné par une revendeuse du marché central de Marseille, mère de quatre enfants et fort pauvre, nommée Boissière.

En Alsace-Lorraine

Les étudiants Alsaciens-Lorrains de l'université de Strasbourg, sont en grand émoi.

Un des leurs, un lorrain, M. François, a été renvoyé, par décision du conseil académique. Ce jeune homme suivait le cours de chimie du professeur Fittig ; depuis de longues années, chaque fois que dans ce cours, revient le nom d'un chimiste français, les étudiants alsaciens et lorrains ont l'habitude d'accueillir ce nom par des applaudissements ; jusqu'à présent, personne n'avait trouvé à redire à cette innocente manifestation.

L'autre jour, il n'en fut plus de même. Un étudiant allemand se leva et, d'un ton très arrogant, imposa silence aux Alsaciens et aux Lorrains. Un de ceux-ci, M. François, crut devoir répondre à l'étudiant allemand qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir de lui et qu'il tenait une paire de giffles à sa disposition.

L'affaire en resta là et personne n'y pensait plus le lendemain, mais l'étudiant allemand avait

porté plainte contre M. François, au Sénat académique. Celui-ci prit la chose au tragique et l'étudiant fut rayé de la liste des étudiants. En vain, tous les étudiants alsaciens-lorrains et luxembourgeois de toutes les Facultés de l'Université, signèrent-ils une protestation. M. François dut quitter Strasbourg.

Le jour de son départ, ses camarades l'accompagnèrent jusqu'à la gare en traversant les rues de la ville sous forme d'un immense monome et sur le quai de la gare lui firent une dernière ovation.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Au 7^e de ligne

Le général de brigade a passé hier, à 1 heure 1/2, sur la place Thiers, la revue d'effectif des Corps et Services de la garnison de Cahors.

Il a ensuite visité le casernement du 7^e de ligne.

Le sergent Noséda du 7^e régiment d'infanterie, est admissible aux épreuves orales du concours pour l'école militaire de St-Maixent.

Caisse des écoles

Le Comité de la Caisse des écoles se réunira demain dimanche, à 11 heures du matin, à la Mairie de Cahors.

Ordre du jour :

- 1^o Assemblée générale des sociétaires.
- 2^o Rapport annuel de la commission.
- 3^o Communications importantes.

Vérification des poids et mesures

Le Maire de la commune de Cahors donne avis qu'en exécution de l'Arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 2 décembre 1896, M. le Vérificateur des Poids et Mesures de la 1^{re} Circonscription du Lot se rendra au bureau de vérification situé rue Fénélon, n^o 3, pour y procéder à la vérification périodique des Poids et Mesures, qui, dans cette commune, commencera le 4 janvier 1897, à 9 h. précises du matin et sera terminée le 13 février 1897, avant quatre heures du soir.

Primes à la culture

Par arrêté ministériel du 8 décembre, le montant de la prime accordée aux cultivateurs de lin et de chanvre est fixée, pour 1896, à 72 fr. par hectare.

Le général Vincendon

L'état de santé du général commandant la 33^e division d'infanterie a empiré. Voici le bulletin de jeudi matin :

Etat plus alarmant, situation menaçante depuis douze heures.

M. le docteur Rémond, de Toulouse, et deux médecins de l'armée sont sans cesse au chevet du général Vincendon.

Elections consulaires

Voici le résultat complet des élections consulaires qui ont eu lieu dimanche pour l'arrondissement de Cahors :

Cahors. — Inscrits, 336 : M. Capelle, 87 voix, juge titulaire ; M. Martin, 85 voix, juge titulaire ; M. Galaup, 88 voix, juge suppléant.

Catus. — Inscrits, 133 : MM. Capelle Martin et Galaup ont obtenu chacun 28 voix.

Limogne. — Inscrits, 147 : MM. Capelle Martin et Galaup ont obtenu chacun 30 voix.

Labbenque. — Inscrits, 100 : MM. Capelle Martin et Galaup ont obtenu chacun 35 voix.

Montcuq. — Inscrits, 119 : MM. Capelle, Martin et Galaup ont obtenu chacun 25 voix.

Il n'y a pas eu d'élection dans les cantons de Castelnau, Cazals, Puy-l'Évêque, St-Géry, Lauzès et Luzech.

En résumé, sur 1,484 inscrits, 228 électeurs seulement ont pris part au vote.

M. Capelle a obtenu 227 voix ; M. Martin, 225, et M. Galaup, 228.

Un deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 27 décembre.

Bibliographie

Notre compatriote M. Jules Combarieu, professeur au Lycée Louis-le-Grand, vient de publier à la librairie Alphonse Picard : *Étude de philologie musicale : Théorie du rythme dans la composition moderne d'après la doctrine antique*, suivie d'un essai sur l'archéologie musicale du XIX^e Siècle et le problème de l'origine de neumes.

Notre compatriote le docteur Auguste Cabanès, prépare une nouvelle édition revue et augmentée de son volume le *Cabinet secret de l'Histoire*, dont la première édition fut très vite épuisée.

Livraison des tabacs de la récolte 1895

La Régie prendra livraison des tabacs de la dite récolte à partir savoir :

Du 7 janvier 1897 au magasin de Cahors.

Du 11 janvier 1897 au magasin de Souillac.

Les magasins seront ouverts depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir aux planteurs qui devront présenter leurs tabacs la veille du jour de la livraison, sous peine d'ajournement, afin qu'il puisse être procédé à la vérification des charges dans la soirée et que, dès le lendemain matin, les récoltes soient exportées sans désampare.

Nos compatriotes

Le jeune Guiraud Léon, élève du cours complémentaire du Vieux-Palais (Cahors), qui a subi avec succès l'examen d'élève agent-voyer, est nommé en cette qualité à Catus.

Les journaux parisiens nous apportent la nouvelle suivante :

M. Mouliérat, après avoir prolongé son congé dans le Lot, a fait dimanche soir sa rentrée à l'Opéra-Comique par le rôle de Wilhem Meister, de Mignon. Très applaudi à son apparition en scène, l'excellent artiste a été à plusieurs reprises, dans le cours de la soirée, l'objet d'un succès très grand et très mérité. Le public lui a fait une véritable ovation à la belle phrase de la fenêtre du troisième acte « Ah ! que mon âme » qu'il a dite avec beaucoup de chaleur et de sentiment.

M. Gabriel Soulaéroix est en ce moment à Toulouse. Dans *Rip*, où il a obtenu un si grand succès l'année dernière, il fait courir les nombreux dilettanti de cette ville.

Nous joignons nos félicitations à celles que leur adressent nos confrères de la presse Parisienne et Toulousaine.

Notre compatriote M. Jacques Delfour, juge de paix à Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne), est nommé juge de paix à Lumbres (Pas-de-Calais).

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Monseigneur : M. l'abbé Solié, du diocèse de Rodez est nommé curé de Pontverny ;

M. l'abbé Roussies, vicaire de Gignac, est transféré à Bagnac.

Ordination

Aujourd'hui, Monseigneur a ordonné dans la chapelle du Grand-Séminaire 2 prêtres : MM. Escudié, de Fajoles ; Estival, de Prendignes.

Sont également ordonnés : 1 diacre, 8 sous-diacres et 3 minorés. 2 séminaristes ont reçu la tonsure.

Une ordination complémentaire sera faite le 28 décembre dans la chapelle du Petit-Séminaire de Montfaucon : MM. Coldefy, de Goudou, et Péchal, de Corn, seront ordonnés prêtres.

Un maître d'études sera ordonné diacre.

Visite épiscopale

Mgr l'évêque de Montauban a rendu visite jeudi dernier à Mgr l'évêque de Cahors. A cette occasion les membres du Chapitre, convoqués à l'évêché, ont présenté leurs hommages à Mgr Fiard, qui veut bien reporter sur Mgr Enard les sentiments affectueux qui l'unissaient à Mgr Grimardias.

Le jubilé à Cahors

Les exercices du jubilé attirent chaque soir à la Cathédrale et à St Barthélemy, un grand nombre de fidèles heureux d'entendre la belle parole de M. l'abbé St Martin et de M. Mabru.

Nous apprenons que le R. P. Vincent, capucin de la maison de Cahors, prêchera le sermon de clôture du jubilé, le jour de Noël, dans l'église du Sacré-Cœur.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 30 novembre

Présidence de M. H. Valette président semestriel.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il signale, dans la troisième livraison du tome VIII du Bulletin de la Société archéologique de Brives, une monographie de la commune de Collonges, en Corrèze, par M. Paul Bial, qui donne des renseignements sur plusieurs anciennes familles du Quercy, les Vassignac, les Malepeyre, les de Turenne.

La même livraison renferme le compte rendu des quatrième et cinquième explorations de Padirac, par M. Martel.

Le secrétaire général signale également une étude de M. Jules Momméja, publiée dans la 3^e livraison (1896) du bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, intitulée : *Quelques marbres antiques chrétiens et païens du Musée de Cahors*.

M. Greil donne lecture d'un extrait des registres du conseil d'Etat du 19 juillet 1701 concernant la justice de Martel.

M. l'abbé Gary communique un document remontant à la période révolutionnaire, où est exposée la situation du couvent des Capucines de Gourdon.

Séance du 7 Décembre

Présidence de M. H. Valette, président semestriel
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Le secrétaire général dépose les publications reçues.
Il communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique relative au prochain congrès des sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne le 20 avril prochain. Les manuscrits destinés à une lecture publique devront être transmis à la direction des Beaux-Arts avant le 1^{er} février.
M. Combes continue la lecture des Comptes du Chapitre de Roc-Amadour, 1667-1668.
M. le Président rappelle que la séance générale annuelle de la Société aura lieu le 21 décembre prochain.
Ordre du jour : renouvellement du bureau. La séance est levée à 10 heures.

Arrestation sensationnelle

A la suite de la tentative d'incendie dont nous avons parlé et qui a eu lieu dans l'immeuble appartenant à la chapellerie Galaup, le sous-chef de gare Aygalenc et sa femme ont été mis en état d'arrestation et écroués à la maison d'arrêt de notre ville, vendredi, après une longue instruction.
On persiste à croire à l'innocence de M. Aygalenc. Il n'en est pas ainsi de sa femme.

La neige

Ce matin une véritable tempête de neige s'est abattue sur Cahors, mais grâce à l'humidité qui règne depuis quelques jours, la neige se fond en touchant le sol.

Espalion (Aveyron), 17 décembre.

Notre vallon a été jusqu'ici épargné, mais les hauteurs environnantes, comme aussi le plateau des Causses sont couverts de neige.

Sur la montagne, le service des courriers se fait encore régulièrement. Cependant sur la ligne de Laguiole-St-Flour, des retards considérables sont apportés dans la transmission des lettres.

Allanche (Cantal), 17 décembre.

Depuis la nuit de dimanche, il fait dans la région une furieuse tempête de vent de nord-ouest, accompagné de chute de neige.

La neige est tombée en telle quantité que déjà routes et chemins sont interceptés. En raison de cet encombrement, les villageois n'ont pu se rendre au marché d'Allanche.

Les courriers subissent des retards considérables. Celui de Neussargues à Condat, qui comporte deux ordinaires par jour à l'aller et au retour, et dessert Allanche et Marcenat, ne peut plus se faire qu'à un seul ordinaire entre Allanche et Marcenat, malgré le bon vouloir des postillons.

Théâtre-Peyrilles

La gare qui porte ce nom est ouverte à la télégraphie privée, mais les télégrammes adressés à cette gare doivent porter la mention : « Télégraphe restant. »

Vayrac

La gendarmerie de Vayrac a arrêté aux Quatre-Routes un enfant de 13 ans, natif de St-Cirq-Lapopie, qui vagabondait depuis le mois de mars dernier, couchant le plus souvent dehors.

Arcambal

Un maçon, le sieur Séval, est tombé d'un échafaudage de 5 mètres de haut. Il s'est brisé un poignet et fortement contusionné.

Souillac

Un ouvrier maçon, le jeune Boudet est tombé du haut d'un échafaudage et s'est cassé un bras.

Bregues

Un jeune sanglier a été tué au causse de Bregues, par M. Cassagnes.

Figeac

L., dit Bigorre, s'était pendu : on le sauva. Il vient d'avaler du vitriol et il est mort dans d'horribles souffrances.

Concots

La truffe continue d'être abondante et ne laisse rien à désirer ni comme qualité ni comme grosseur. Il y a des lots vraiment remarquables. Mercredi elle s'est vendue de 7 fr. 50 à 9 fr. 50 le kilo.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 19 décembre 1896

Naissances

Darquier, Jean, Boulevard Gambetta.
Gratias, René, rue Ste-Claire.
Rives-Lange, Jules, rue Brives, 2.
Artigue, Maurice, rue St-James, 18.
De Valon, Françoise, Boulevard Gambetta, 51.
Andral, Anne, rue Brives, 25.

Mariages

Caloir, Baptiste, employé de commerce, et Bonnet Hélène, s. p.
Pradal, Jean, cultivateur, et Cneysial, Antoinette, s. p.

Décès

Séguy, Jean, peintre, 45 ans, célib. à (hospice).
Pagès, Jean, journalier, 52 ans, à l'hospice.
Almus, Anastasie, v. Bras, s. p. 74 ans, à Bégous.
Roques, Jeanne, 4 mois, rue St-Pierre, 14.
Sahut, Jeanne, ép. Miquel, 62 ans, à Lacapelle.
Sabatié, Marie, 16 ans, célib. rue Brives, 11.
Rouquette, Jeanne, v. Paganel, 90 ans, (hospice).
Lager, Catherine, v. Noël, 71 ans, (hospice).

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 17 et 20 Décembre 1896

De 3 à 4 heures

Allegro Militaire	Lecoq.
Le Chalet (Ouverture)	Adam.
Les Amourettes (Valse)	Gungl.
Mireille (Fantaisie)	Gounod.
Jane (Polka)	Lardeur.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction DUPRÉ

Dimanche 20 décembre 1896

Représentation Extraordinaire

LA JUIVE

Grand Opéra en 5 actes

MUSIQUE D'HALÉVY

Un Brillant Orchestre accompagnera cet Opéra

Nous lisons dans le *Novelliste du Morbihan* : Samedi dernier, la troupe Dupré nous a donné une représentation de la *Juive*, qui a été en tous points réussie.

M. Dupré, dans le rôle d'Eléazar, s'est montré aussi bon comédien qu'excellent chanteur.

MM. Armand et Lamarche se sont surpassés dans les rôles difficiles de Léopold et du cardinal de Brogni.

Nous adresserons toutes nos félicitations à Mme Grandel pour la façon merveilleuse dont elle s'est acquittée du rôle difficile de Rachel.

Nous ne passerons pas sous silence Mlle Frémont qui mérite également une part des succès qu'a remportés cette troupe.

Un orchestre, brillamment conduit par M. Comti, a beaucoup contribué à la belle réussite de cette pièce.

Entre le deuxième et le troisième acte, l'*Ave Maria* de Gounod a été exécuté d'une façon magistrale par le violon et le violoncelle.

Nous sommes heureux d'annoncer en terminant, que cette excellente troupe viendra nous donner prochainement une représentation de la *Favorite*.

FAITS DIVERS

Bizareries de l'électricité

Grenoble, 15 décembre.

Hier soir, vers cinq heures, au moment où deux cents élèves de l'école de filles de la place de la Halle étaient en récréation, sous la surveillance de leurs Maîtresses, dans la cour intérieure, un accident causé par l'électricité s'est produit.

Tout à coup, un fil d'éclairage qui dessert un établissement voisin et passe sur le toit de l'école s'est enflammé sous l'action du courant. Deux éclairs successifs, suivis de deux détonations, se sont produits et le fil se rompant, est tombé sur les enfants. Une vingtaine de fillettes furent atteintes par la décharge électrique et renversées ; deux d'entre elles, Mlles Allemand et Monnot, relevées évanouies, furent rappelées à la vie et transportées dans une pharmacie voisine. Leur état n'inspire pas d'inquiétudes.

Une extrême panique régna un instant dans la cour. Les fillettes affolées, se sauvaient dans toutes les directions, s'empêtrant dans le fil qui traînait à terre.

Une enquête est ouverte pour déterminer les causes de cet accident qui aurait pu avoir des conséquences plus graves, et a causé une vive émotion en ville.

Somnambule dans un puits

Tourcoing, 15 décembre.

Un curieux cas de somnambulisme s'est produit ici dans la nuit de dimanche à lundi, dans les circonstances suivantes :

Hier matin, vers quatre heures, M. Vandemeulebrouck était réveillé par des appels désespérés : « An secours ! » qui semblaient sortir de terre ; en effet, ils sortaient de son puits.

Il se leva et avec des voisins, à l'aide de cordes et d'échelles, il parvint à retirer le personnage qui se débattait à une dizaine de mètres de profondeur.

C'était un charretier de la rue de l'Épine, M. Jules B. Quand on le ramena à l'orifice, il semblait sortir d'un rêve.

Des soins lui furent donnés et il retrouva bientôt toutes ses facultés.

Ce qu'il ne peut pas expliquer, c'est comment il est venu de chez lui chez M. Vandemeulebrouck et comment il est descendu dans le puits.

Il a dû faire tout cela en dormant et ne s'est réveillé qu'au contact de l'eau.

Le cas, n'est-il pas vrai, valait bien la peine d'être signalé.

Bibliographie

Riches mendiants.

L'*Almanach Hachette pour 1897* nous révèle des choses bien curieuses : l'art de choisir une épouse d'après sa physionomie, et l'art de connaître les faux pauvres, également par leur physionomie.

Ce n'est pas toujours facile.

« Regardez cette belle tête de « Père Éternel », lisons-nous dans l'*Almanach Hachette*, qui nous donne la reproduction photographique d'une dizaine de portraits de mendiants célèbres, vous croiriez que cet homme-là pose dans les ateliers. Non, il mendie, il a toujours mendié. Il a déjà récolté 54 condamnations ; jamais elles ne l'ont corrigé tant le métier est bon.

« Et la photographie de cet autre, ne ressemble-t-il pas à quelque saint, comme on en voit dans les vitraux. En fait de sainteté, il n'a qu'une sainte horreur du travail. — « Voilà la 56^e fois que vous comparez devant la justice », lui disait un jour le Président du Tribunal. — « Que voulez-vous, mon Président, répond le mendiant, je n'ai jamais travaillé. Ce n'est pas à mon âge que je commencerais ! »

« Protée insaisissable, la mendicité revêt tous les déguisements, saisit toutes les actualités pour mieux apitoyer la compassion des passants.

« C'est un art qui a ses hommes de génie, ses professeurs, ses traditions, ses légendes et qui ne compte pas des martyrs.

« Chaque année, on signale la trouvaille dans les hardes de quelque mendiant décédé, de sommes considérables qui auraient pu lui permettre une vieillesse honorable. Par cupidité, et aussi par habitude, il continuait son odieux métier, car, on peut l'affirmer hautement, qui a mendié, mendiera.

« C'était le cas du père Antoine, qui pendant dix-huit ans, ramassa, en mendiant à Saint-Etienne-du-Mont, à Saint-Augustin et à Saint-Sulpice, la somme formidable de 96000 francs, qu'un héritier avisé découvrit dans la bosse artificielle que le faux pauvre s'était confectionnée pour attirer les passants.

« Le neveu qui a hérité de ce joli magot était un professeur qui, dans sa vie entière d'écrasant labeur, ne serait jamais arrivé bien certainement à économiser une pareille somme.

« Les vieux Parisiens se souviennent encore du mendiant qui tressait de la paille à Notre-Dame-des-Victoires, tout en sollicitant les aumônes des passants. La légende prétendait qu'il recevait des secours de Napoléon III et de l'Impératrice. A sa mort, on apprit qu'il était propriétaire de plusieurs immeubles dans Paris, et que sa fortune approchait du demi-million.

« Dans le même voisinage, rue Croix-des-Petits-Champs, vécut longtemps une vieille femme qui mendiait autour des Halles. Quand elle mourut, on découvrit parmi ses hardes une somme de 150 000 francs cachée dans des paquets de vieux journaux.

« Il convient encore de citer le Crépus des mendiants ; bien que possédant une fortune de trois millions, il continuait à solliciter la charité publique. Quand on construisit l'église de la Trinité, le jury d'expropriation apprit avec stupeur que le véritable propriétaire d'un immeuble pour lequel il venait d'accorder une indemnité de 300 000 francs était le mendiant bien connu qui vivait de croûtes de pain qu'il allait quémander de porte en porte. »

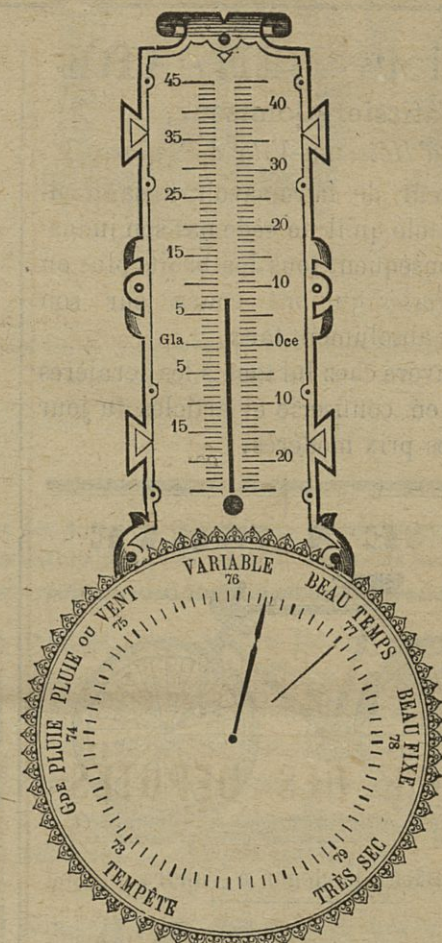
Heureux pauvres ! Riches mendiants !

HERNIES

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. Narbonne, spécialiste-diplômé, inventeur à Paris, 19, rue Notre-Dame-de-Nazareth, qui appliquera lui-même ses appareils à :

LALBENQUE, les mercredi 23 et jeudi (foire) 24 décembre, hôtel du Lion d'or. CAHORS, les 1^{er}, 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 1897, HOTEL DES AMBASSADEURS.

CAJARC, les 7, 8, 9, 10 et 11, HOTEL COURNEDE. Faveurs aux ouvriers. 30 ans de bons résultats.



Baro-Thermomètre

Indiquant les pressions barométriques du jour et de la veille, et la température du jour.

ÉTRENNES UTILES A nos lecteurs

Les fabricants fournisseurs des Ecoles des Villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs, à l'occasion des Etrennes, une magnifique sphère terrestre de 1 mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un pied en métal richement ornementé.

Ce merveilleux Objet d'art, qui doit être le plus bel ornement du Salon ou du Cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à 30 fr., sera fourni franco de port et d'emballage dans toute la France au prix de 15 fr.

Adresser Mandats et Commandes à nos bureaux.



1 Mètre de Circonférence

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de Noël de 1896

ET DU

PREMIER DE L'AN 1897

A l'occasion des Fêtes de Noël 1896 et du Premier de l'An 1897, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du jeudi 24 Décembre inclus au lundi 4 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 5 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 janvier.

A l'Imprimerie LAYTOU

Cartes de Visite

Depuis 1 fr. 25 le cent

Livrées dans la journée

Monsieur BÉNATRE

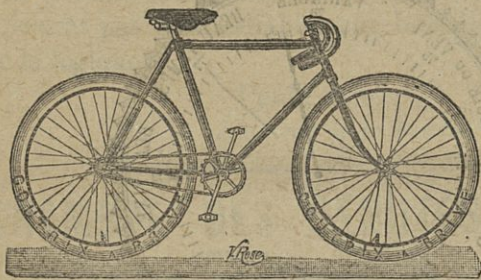
Pâtissier-Confiseur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville à Cahors,

A l'honneur de faire savoir à sa nombreuse clientèle qu'il ne cède pas son industrie. Par conséquent tous les bruits plus ou moins intéressés qui ont couru sur son compte sont absolument faux.

L'on trouvera chez lui toutes les dernières nouveautés en confiserie et articles du jour de l'an à des prix modérés.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOURSE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10 CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

REPARATION

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

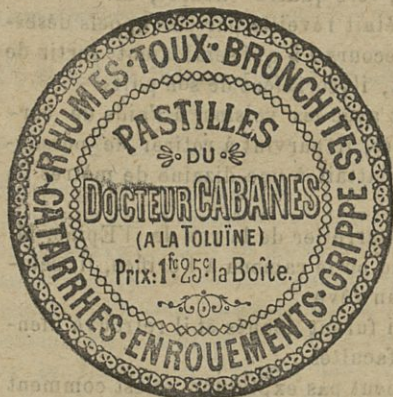
PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Out, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépot Ph^o DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

at à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné, 1 fr. 50. — 25 centimes en plus par la poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

NE VENDEZ PAS VOS "FORTIS" ! elles ne cotent que 3 francs, mais elles reviennent le cours de N° 211, Bourse de Commerce, — PARIS.

150 fr.

Cave Bordelaise

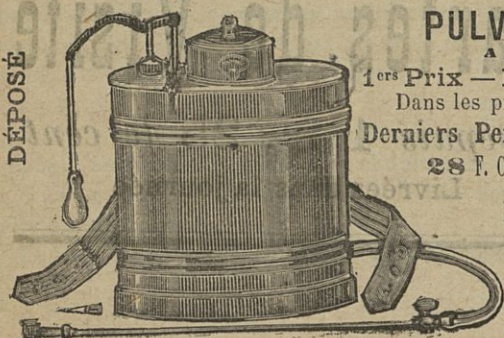
M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

3, rue de la Mairie, CAHORS

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDÉ - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Languueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Pour le prix de Fr. 7.25 contre remboursement, vous recevez un superbe Accordéon à Concert avec ses nouveaux claviers avec pitons de spirales, qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais perclus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument à 10 touches, 40 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très-forts, 2 fermoirs, ecclises du soufflet assortis et avec coins nickel. 85 cm. grand. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Port: Fr. 1.25. Henri Suhr, à Neuenrade, Allemagne.

POUR LE PRIX DE 6 1/4 FRANCS



J'envoie contre remboursement mes ACCORDÉONS DE CONCERT. « Nos plus ultra » reconnus comme étant de fait les meilleurs et d'accord excellent, hauts de 35 cm à 2 chœurs, 10 touches, 2 registres, 2 basses, 40 tons garantis les meilleurs, doubles-soufflets en trois parties, forts, indéformables, avec ménages-cains en acier, 2 fermoirs, riche garniture en nickel, clavier découvert en nickel et par là, musique extraordinairement forte, pareille à celle d'un orgue. Un instrument à 3 chœurs, se vend 8 francs seulement, un à 4 chœurs, seulement 10 francs, un à 6 chœurs, seulement 17 francs, un instrument à 2 rangées de 21 touches et 4 basses, 44 francs, seulement. Port: 1 fr. 25 en sus. Meilleure méthode pour apprendre soi-même gratis. Une cithare à accords excellente, à 3 claviers et tous les accessoires coûte 5 francs seulement et une à 6 claviers, 10 francs seulement. Le port de 2 cithares n'est également que de 1 fr. 25. Emballage gratis.

Garantie: Tous les jours des commandes répétées et milliers de lettres de reconnaissance. Port de lettres, 25 c.

HERMANN SEVERING, à NEUENRADE, Allemagne.

Le propriétaire-gérant: LAYTON.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître:

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix: 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS